

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE  
DES INCIDENCES NATURA2000**



*Par qui ?*

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000 ? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

*A quoi ça sert ?*

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention :** si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

*Pour qui ?*

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

**Coordonnées du porteur de projet :**

Nom : Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

Adresse : 115 Avenue Henri Jansoulin - 83740 LA CADIÈRE D'AZUR

Siret : Eau : 248 300 394 00090

Contact administratif et technique :

RÉGIE COMMUNAUTAIRE DE L'EAU

Mr THEVENET BERNARD

N°155 AVENUE JANSOULIN 83740 LA CADIÈRE D'AZUR

Tél : 04.94.10.55.55 / Fax : 04.94.98.26.69

(bernard.thevenet@sudsaintebaume.fr)

## NOM DU PROJET

Campagne de reconnaissance par forages pour AEP et essai(s) de pompage.

Trois forages de reconnaissances sont envisagés pour compléter les ressources en eau de la commune de Riboux. Seuls les forages productifs seront conservés et testés par essai de pompage.

## 1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

### a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Voir le dossier de déclaration Loi sur L'Eau

### b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : Riboux N° Département : 83 Lieu-dit : Combe de Riboux

En site(s) Natura 2000 ☐

n° de site(s) : ..... (FR93----)

n° de site(s) : ..... (FR93----)

...

**Hors site(s) Natura 2000 X** A quelle distance ?

A 1 km du site SIC Massif de la Sainte Baume (FR9301606)

A 2,4 km du site ZSC Massif de la Sainte Baume (FR9301606b)

Pour information, le projet se situe en outre dans le périmètre du PNR de la Sainte Baume FR8000053.





République Française

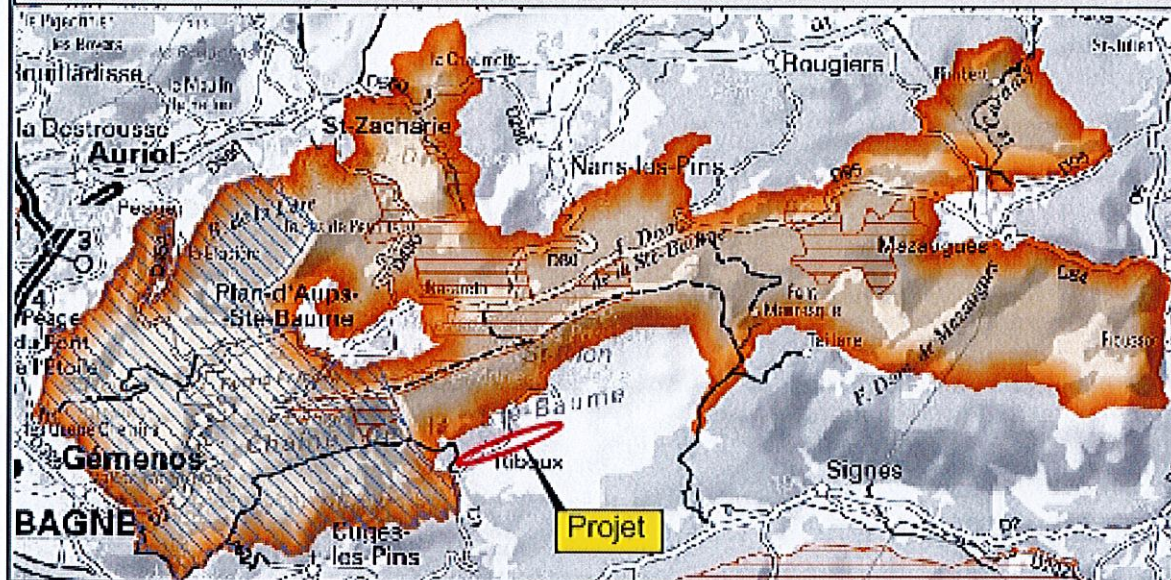
Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**DREAL**  
PROVENCE-ALPES  
CÔTE D'AZUR

- Site de la Directive Habitats concerné
- Site de la Directive Habitats avoisinant
- Site de la Directive Oiseaux concerné



**NATURA 2000 - Directive Habitats - Site d'Importance Communautaire (pSIC) :**  
**FR9301606 - MASSIF DE LA SAINTE-BAUME**



République Française

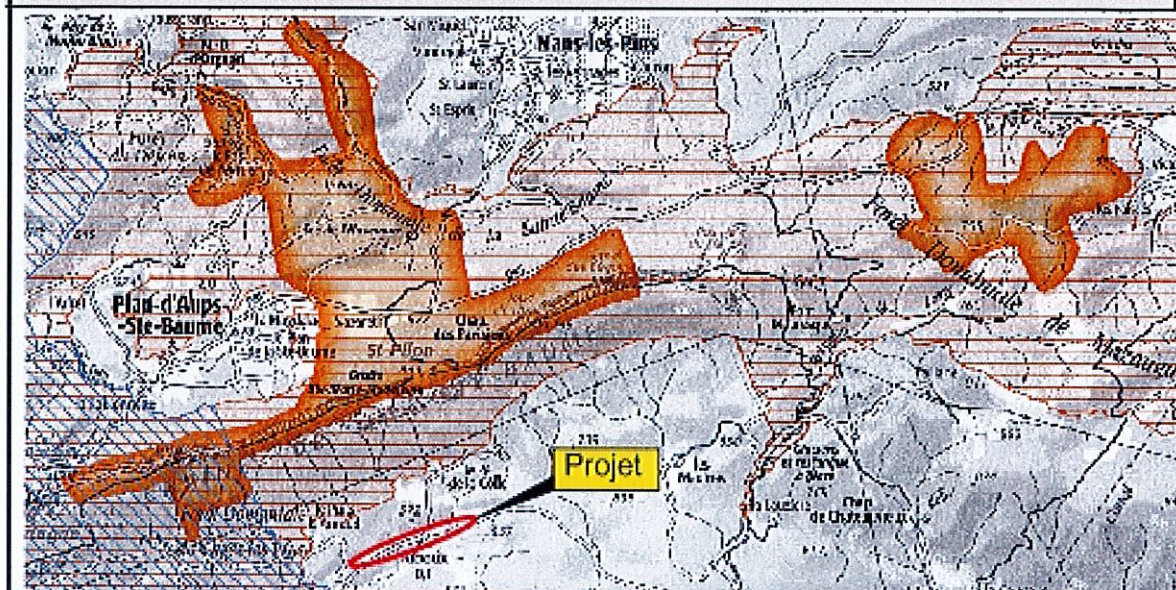
Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**DREAL**  
PROVENCE-ALPES  
CÔTE D'AZUR

- Site de la Directive Habitats concerné
- Site de la Directive Habitats avoisinant
- Site de la Directive Oiseaux concerné



**NATURA 2000 - Directive Habitats - Zone Spéciale de Conservation (ZSC) :**  
**FR9301606\_b - MASSIF DE LA SAINTE BAUME**





### c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : ..... (m<sup>2</sup>) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☒ < 100 m<sup>2</sup>

☐ 1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m<sup>2</sup>

☐ > 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : ..... (m.)

- Emprises en phase chantier : environ 80 m<sup>2</sup> par site de forage (pour foreuse et véhicules de liaison)

- Aménagement(s) connexe(s) : aucun

*Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.*

*Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

#### Pour les forages

- Durée précise si connue : ..... (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☒ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue : septembre/octobre 2019

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☐ Printemps

☒ Automne

☐ Eté

☐ Hiver

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☒ autre (préciser) : les travaux seront réalisés une seule fois

### Pour les essais de pompage

- Durée précise si connue : ..... (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☒ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue : octobre 2019

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☐ Printemps

☒ Automne

☐ Été

☐ Hiver

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☒ autre (préciser) : les travaux seront réalisés une seule fois

### e. Entretien / fonctionnement / rejet

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### f. Budget

*Préciser le coût prévisionnel global du projet.*

Coût global du projet : 85 K€

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☒ de 20 000 € à 100 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☐ > à 100 000 €

## 2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

*La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).*

*La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :*

*Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.*

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☐ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☒ Poussières, vibrations
- ☐ Pollutions possibles
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☒ Bruits
- ☐ Autres incidences .....

On peut estimer que la zone d'influence sera de l'ordre de 200 m (bruit, poussière, selon les vents). Les vibrations seront très limitées à quelques mètres autour du forage.

### 3 Etat des lieux de la zone d'influence

*Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.*

#### **PROTECTIONS :**

*Le projet est situé en :*

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☒ Parc Naturel Régional du Massif de Sainte Baume
- ☒ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : ZNIEFF de type II 9300204472 Chaîne de la Sainte Baume.
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

#### **USAGES :**

*Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.*

- ☐ Aucun
- ☒ Pâturage / fauche (fauche pour forage B, forage C)
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☒ Agriculture (pour le forage A, sans pesticides car dans PPR du forage des Lavandes)
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☐ Construite, non naturelle : .....
- ☐ Autre (préciser l'usage) : .....

Commentaires : .....



### **MILIEUX NATURELS ET ESPECES :**

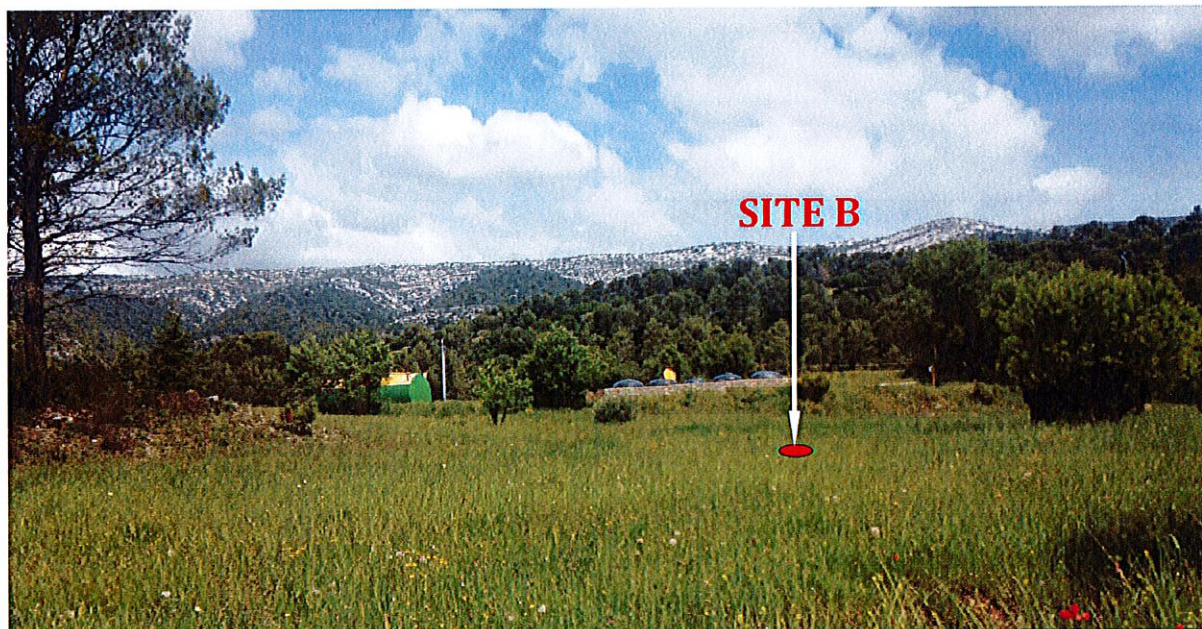
Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Site du forage A



Photo 2 : Site du forage B



La cuve en arrière plan est une cuve DFCI.

Nous n'avons pas de photo du site C.



Rappel : les forages envisagés ne se situent dans aucune Zone Natura 2000, ni même à moins d'1 km de la première zone Natura 2000.

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

| TYPE D'HABITAT NATUREL                     |                                                                                                    | Cocher<br>si<br>présent | Commentaires |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------|
| <b>Milieux ouverts<br/>ou semi-ouverts</b> | pelouse<br>pelouse semi-boisée<br>lande<br>garrigue / maquis<br>autre : .....                      |                         |              |
| <b>Milieux<br/>forestiers</b>              | forêt de résineux<br>forêt de feuillus<br>forêt mixte<br>plantation<br>autre : .....               |                         |              |
| <b>Milieux rocheux</b>                     | falaise<br>affleurement rocheux<br>éboulis<br>blocs<br>autre : .....                               |                         |              |
| <b>Zones humides</b>                       | fossé<br>cours d'eau<br>étang<br>tourbière<br>gravière<br>prairie humide<br>autre : .....          |                         |              |
| <b>Milieux littoraux<br/>et marins</b>     | Falaises et récifs<br>Grottes<br>Herbiers<br>Plages et bancs de sables<br>Lagunes<br>autre : ..... |                         |              |
| <b>Autre type de<br/>milieu</b>            | .....                                                                                              |                         |              |

# TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

| <b>GROUPES D'ESPECES</b>     | <b>Nom de l'espèce</b> | <b>Cocher si présente ou potentielle</b> | <b>Autres informations</b> (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...) |
|------------------------------|------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Amphibiens, reptiles</b>  |                        |                                          |                                                                                                                            |
|                              |                        |                                          |                                                                                                                            |
|                              |                        |                                          |                                                                                                                            |
| <b>Crustacés</b>             |                        |                                          |                                                                                                                            |
| <b>Insectes</b>              |                        |                                          |                                                                                                                            |
|                              |                        |                                          |                                                                                                                            |
|                              |                        |                                          |                                                                                                                            |
| <b>Mammifères marins</b>     |                        |                                          |                                                                                                                            |
|                              |                        |                                          |                                                                                                                            |
|                              |                        |                                          |                                                                                                                            |
| <b>Mammifères terrestres</b> |                        |                                          |                                                                                                                            |
|                              |                        |                                          |                                                                                                                            |
|                              |                        |                                          |                                                                                                                            |
| <b>Oiseaux</b>               |                        |                                          |                                                                                                                            |
|                              |                        |                                          |                                                                                                                            |
|                              |                        |                                          |                                                                                                                            |
| <b>Plantes</b>               |                        |                                          |                                                                                                                            |
|                              |                        |                                          |                                                                                                                            |
|                              |                        |                                          |                                                                                                                            |
| <b>Poissons</b>              |                        |                                          |                                                                                                                            |
|                              |                        |                                          |                                                                                                                            |
|                              |                        |                                          |                                                                                                                            |

## **4 Incidences du projet**

*Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.*

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

**Néant, le projet (situé hors zones Natura 2000) n'entraînera pas de destruction ou de détérioration d'habitat.**



Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

**Néant, le projet (situé hors zones Natura 2000) n'entraînera pas de destruction ou perturbation d'espèces.**

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

**Néant (travaux en journée).**

## 5 Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

**X NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A : LA CADIÈRE D'AZUR

Signature :

Le: 12/08/2019

Georges FERRERO  
Vice - Président



## Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

### - Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

### - Information cartographique **CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :

[http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML\\_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service\\_idx=25W&map=environnement.map](http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map)

### - Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

### - Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

[www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB](http://www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB)

### - Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

### - Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

### - Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »



**Réalisation d'ouvrages souterrains  
effectués en vue de rechercher de l'eau  
Déclaration d'une opération  
au titre de l'article L 214-1 à 6 du code de l'environnement**

**RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE DONT RELEVÉ LE PROJET D'OUVRAGE :**

**1.1.1.0.** Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.

**COMMUNE DE SITUATION DES OUVRAGES**

**RIBOUX**

**COORDONNEES DU DEMANDEUR**

Nom : Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

Adresse : 115 Avenue Henri Jansoulin - 83740 LA CADIÈRE D'AZUR

Siret : Eau : 248 300 394 00090

Contact administratif et technique :

RÉGIE COMMUNAUTAIRE DE L'EAU

Mr THEVENET BERNARD

N° 155 AVENUE JANSOULIN - 83740 LA CADIÈRE D'AZUR

Tél : 04.94.10.55.55 / Fax : 04.94.98.26.69

(bernard.thevenet@sudsaintebaume.fr)

**NATURE DE L'OPERATION**

Campagne de reconnaissance par forages pour AEP et essai(s) de pompage

Trois forages de reconnaissances sont envisagés pour compléter les ressources en eau de la commune de Riboux. Seuls les forages productifs seront conservés et testés par essai de pompage.

**EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJETÉS**

Forage A : parcelle A227, commune de Riboux

Forage B : parcelle A272, commune de Riboux

Forage C : parcelle A173, commune de Riboux

*Joindre obligatoirement un extrait du plan au 1/25 000 en indiquant précisément le lieu des travaux.*





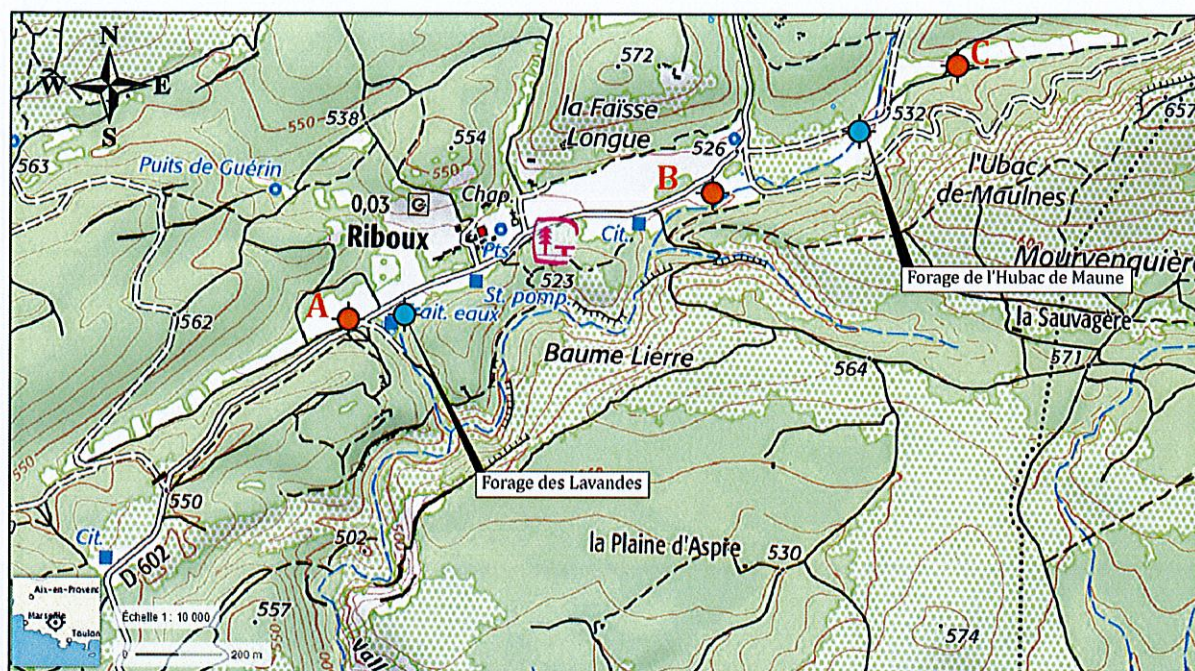


Figure 1 : Plan de situation des forages de reconnaissance A,B et C, sur fond topographique



Figure 2 : Forage A sur photo aérienne et fond cadastral





Figure 3 : Forage B sur photo aérienne et fond cadastral

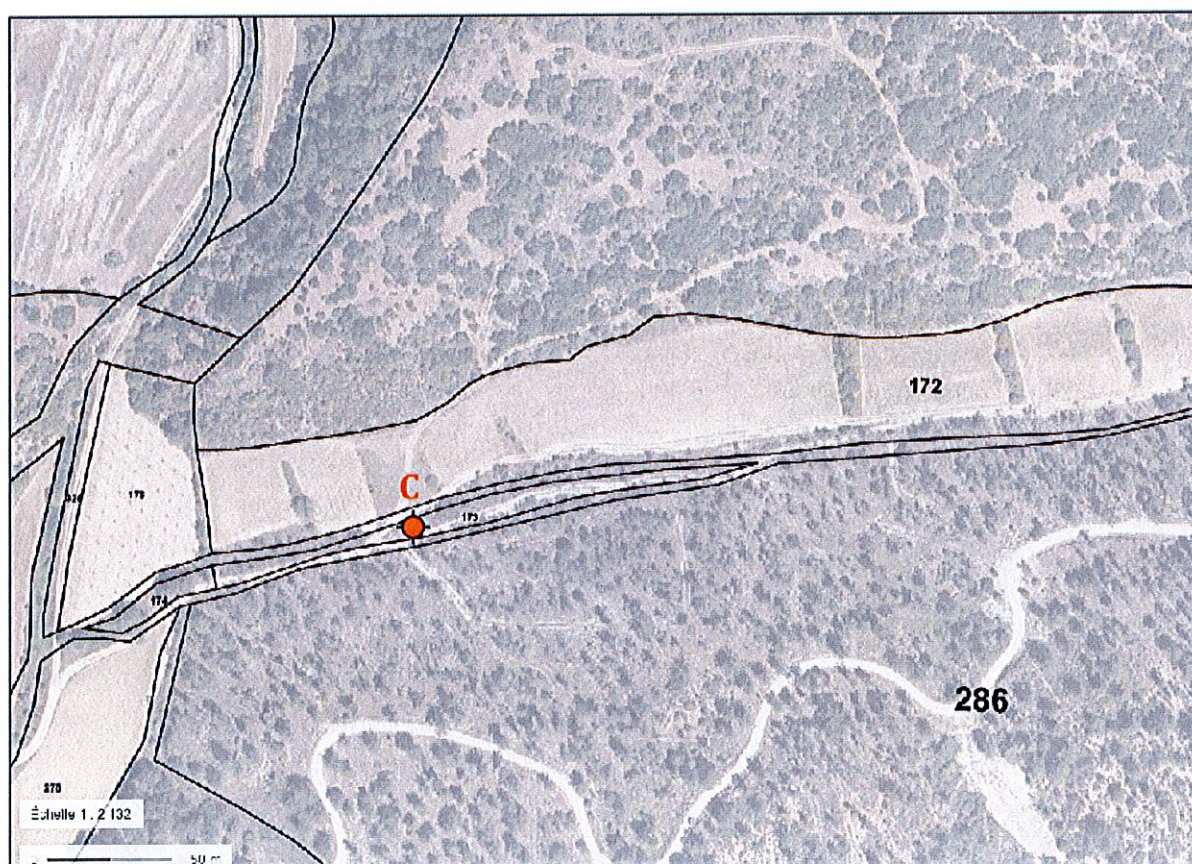


Figure 4 : Forage C sur photo aérienne et fond cadastral



## ENVIRONNEMENT DES OUVRAGES

Les ouvrages sont situés

☐ dans une zone inondable

☒ dans un périmètre de protection de captage d'eau potable

**Le forage A se situe dans le PPR du forage des Lavandes (DUP du 12/07/2017, cf. annexe 1),**

**Le forage B ne se situe dans aucun périmètre de protection,**

**Le forage C se situe dans le PPR du forage de l'Hubac de Maune (DUP du 12/07/2017, cf. annexe 2).**

**Dans la mesure où il s'agit d'une recherche d'eau pour la collectivité, celle-ci est possible mais il est nécessaire d'obtenir une autorisation préfectorale au préalable (cf. prescriptions applicables dans les PPR, en annexe 1 et 2).**

☐ dans un périmètre de stockage souterrain de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques

☐ à moins de 200 mètres d'une décharge ou installation de stockage de déchets ménagers ou industriels

☐ à moins de 35 mètres d'un ouvrage d'assainissement collectif ou non collectif, de canalisation d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines.

☐ à moins de 35 mètres des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines.

☐ à moins de 35 mètres de bâtiments d'élevage ou de leurs annexes : installations de stockage ou de traitement des effluents (fosse à purin ou à lisier, fumières...), d'aires d'ensilage, de circuits d'écoulement des eaux issus des bâtiments d'élevage, d'enclos ou de volières.

☐ à moins de 50 mètres des parcelles concernées par l'épandage de déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées.

☐ à moins de 35 mètres des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles et des épandages de déchets issus d'installations classées pour la protection de l'environnement.

## DESCRIPTION DES OUVRAGES ENVISAGES

**Profondeur envisagée des ouvrages :** Forage A : 100m / Forage B : 100 m / Forage C : 100 m

**Aquifère sollicité et épaisseur :** aquifère fissuré des marno-calcaires du Bajocien-Bathonien (formant la Combe de Riboux). Masse d'eau souterraine concernée vis-à-vis du SDAGE 2016-2021 : selon le site [www.sierm.eaurmc.fr](http://www.sierm.eaurmc.fr), les forages envisagés sont dans la masse d'eau FRDG167 - Massifs calcaires de la Sainte-Baume, du mont Aurélien et Agnis, qui présente un Bon Etat quantitatif en 2013.

**Diamètre des ouvrages :** tubage PVC diamètre 125 mm

**Débits espérés :** 300 à 600 l/h en étiage par forage (besoins de Riboux 10 m<sup>3</sup>/j seulement).

**Fermeture des ouvrages :** les ouvrages exploratoires conservés feront l'objet de fermetures de sécurité (têtes des ouvrages étanches à 0,5 m au dessus du terrain naturel, dalle de propreté de 0,25 m<sup>2</sup> à 30 cm au dessus du sol).

### Planning des travaux :

Forages de reconnaissance : septembre/octobre 2019

Essais de pompages : octobre 2019

**Entreprises :** Consultation en cours

**Durée des essais de débit :** essai de pompage de 48h à 1 m<sup>3</sup>/h sur le(s) forage(s) productif(s)

**Un rapport de fin de chantier sera transmis à la police de l'eau dans un délai de deux mois suivant la fin des travaux conformément à l'article 10 de l'arrêté du 11 septembre 2003.**



## DESCRIPTION DE L'IMPACT ET MESURES CORRECTIVES

Impact sur la ressource en eau et mesures envisagées pour économiser l'eau et préserver sa qualité :

Les débits d'exhaure espérés étant très faibles, il n'y a pas d'impact notable à envisager sur les ressources en eau souterraines ni même superficielles. Les ruisseaux de la Combe de Riboux sont secs quasiment toute l'année et seront secs lors de la recherche d'eau (aucun impact envisageable). Si des eaux souterraines sont recoupées par les forages de reconnaissance, les eaux d'exhaure du forage seront dirigées vers les vallons secs, après filtration sommaire par ballots de paille.

De même, vu la faible transmissivité de l'aquifère cible (marno-calcaires du Bajocien-Bathonien), il est peu probable que les forages s'influencent entre eux.

La recherche d'eau s'effectuera en préservant la qualité des eaux souterraines (précautions imposées à l'entreprise de forage). Les forages improductifs seront rebouchés pour éviter toute pollution.

### COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée adopté le 21 décembre 2015 impose notamment d'atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir (OF7). La recherche d'eau à Riboux s'inscrit dans cette démarche.

### NATURA 2000

Remplir le formulaire d'évaluation simplifiée ou préliminaire des incidences Natura 2000 de la DREAL PACA (voir formulaire ci-joint)

Lien internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/formulaire-simplifie-a1355.html>

**Je soussigné, m'engage à respecter et faire respecter l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R 214-1 du code de l'environnement et le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée.**

Fait à La Cadière d'Azur le 12/08/2019

Georges FERRERO  
Vice-Président

signature du pétitionnaire :



*Si vous avez renseigné ce document pour le compte de la personne pour qui les travaux sont réalisés, vous pouvez indiquer vos coordonnées : BE H2EA, 29 Avenue Auguste Vérola, 06200 NICE (Mr Tennevin, géologue-hydrogéologue). H2EA est sous-traitant de la société ENVEO (Maître d'Oeuvre pour le compte de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume.).*

**Transmettre votre déclaration intégralement remplie, accompagnée d'un plan au 1/25000 (carte d'état major), du protocole de pompage d'essai et de l'évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 les plus proches à la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes qui vous délivrera un récépissé.**

### Adresse :

Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var  
244 avenue de l'Infanterie de Marine  
BP 501  
83041 TOULON CEDEX 9

# ANNEXE 1



## ANNEXE 2